

## 40 ans après... quelle place pour la médiation sociale et culturelle ?

À la fin des années 1980, de nouvelles pratiques apparaissent dans le champ de l'intervention sociale, visant notamment à améliorer les relations entre habitants et professionnels du service public et à faciliter l'accès aux droits. D'abord menée bénévolement par des femmes qui accompagnent leurs voisines dans une logique de solidarité, la médiation sociale et culturelle s'est professionnalisée et structurée autour d'un référentiel d'activités, d'un cadre déontologique, de formations et d'une norme métier « Médiation sociale » (norme AFNOR XP60-600).

Malgré qu'il s'agisse aujourd'hui d'un métier à part entière dont l'utilité sur les territoires est reconnue par de nombreux partenaires, obtenir des financements pérennes pour les postes reste compliqué. Alors que les conventions adultes-relais avaient été créées en 2000 pour permettre aux associations de médiation sociale et culturelle d'embaucher et de développer leur activité, il est aujourd'hui de plus en plus difficile pour les membres de LaFédé d'obtenir le renouvellement ou de nouvelles conventions. Ces conventions sont réorientées vers des postes davantage axés sur la tranquillité publique (comme les Bataillons de la prévention), sans que le droit commun ou de nouveaux dispositifs viennent prendre le relais pour pérenniser les postes centrés sur l'accès aux droits. Si certaines associations parviennent à créer ou maintenir des postes de médiation inscrits dans le droit commun, ce qui est encourageant, d'autres, nées dans les quartiers, ne peuvent maintenir les postes.

Par ailleurs, souvent fondées par des habitant·es de quartier et employant des salarié·es aux origines et nationalités diverses, les associations de médiation sociale et culturelle font parfois l'objet de méfiance de la part de certains acteurs institutionnels redoutant un « communautarisme » assimilable, selon eux, à un « séparatisme » du reste de la société. Cette méfiance peut représenter une menace pour le bon fonctionnement des associations issues des quartiers alors que leur connaissance du territoire et de ses besoins représente justement un de leurs atouts pour monter des actions adaptées.

Un projet de proposition de loi visant à reconnaître les métiers de la médiation sociale en faisant entrer la médiation dans le code de l'action sociale et des familles sera bientôt porté à l'Assemblée nationale par Patrick Vignal, député LREM de la 9<sup>ème</sup> circonscription de l'Hérault. Les discussions autour de ce projet de loi peuvent être l'occasion pour LaFédé de réaffirmer les apports spécifiques des associations de médiation sociale et culturelle afin de garantir une pérennisation de nos structures.

Quelles spécificités des actions de médiation sociale et culturelle dans les quartiers aujourd'hui et à l'avenir ? Pourquoi et comment défendre les actions de médiation portées par les associations de quartier ? Quels enjeux s'imbriquent autour de la norme et de l'évaluation de l'utilité sociale afin de valoriser nos pratiques ?

**Lundi 5 décembre 2022 de 9h30 à 17h00,**  
Cité de Refuge, 12 rue Cantagrel Paris 13<sup>ème</sup>  
(M° 14 ou RER C : Bibliothèque François Mitterrand])

Cette journée est ouverte aux membres de LaFédé, à leurs partenaires et à toute personne intéressée par le sujet.

## **Programme provisoire :**

9h00 : Accueil café

9h30-10h00 : La longue marche pour la reconnaissance de la médiation sociale et culturelle  
*Par Bénédicte Madelin, Présidente de LaFédé*

10h00-11h30 : Les spécificités de la médiation sociale et culturelle : quel est le cœur du métier et comment le défendre ?  
Travail en ateliers

11h30-12h30 : « La médiation sociale et culturelle entre artisanat et structuration : comment faire en sorte que les formations et la norme enrichissent le métier ? »  
*Table-ronde avec Fatma Sel, directrice de Nénuphar Médiation à Pantin et Maïmouna Diouf, directrice de l'association LEA à Montreuil.*  
*Débat animé par Thérèse Bouvier, cheffe de projet développement formation à France Médiation.*

12h30-14h00 : Pause repas

14h00-14h45 : Restitution du travail en ateliers

14h45-16h15 : « Entre évaluation de l'utilité sociale et reconnaissance du travail par les partenaires : les enjeux autour de la valorisation des activités de médiation sociale et culturelle »  
*Avec la participation d'Octavie Baculard, Présidente et co-fondatrice du cabinet d'évaluation en impact social Kimso*  
*Et Tatiana Léonard, Chargée de développement local, Équipe de développement local Porte du XXème*

16h15 : Conclusion de la journée  
*Bénédicte Madelin, Présidente de LaFédé*